

Agreste Bourgogne-Franche-Comté



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Numéro 24 - Juillet 2017



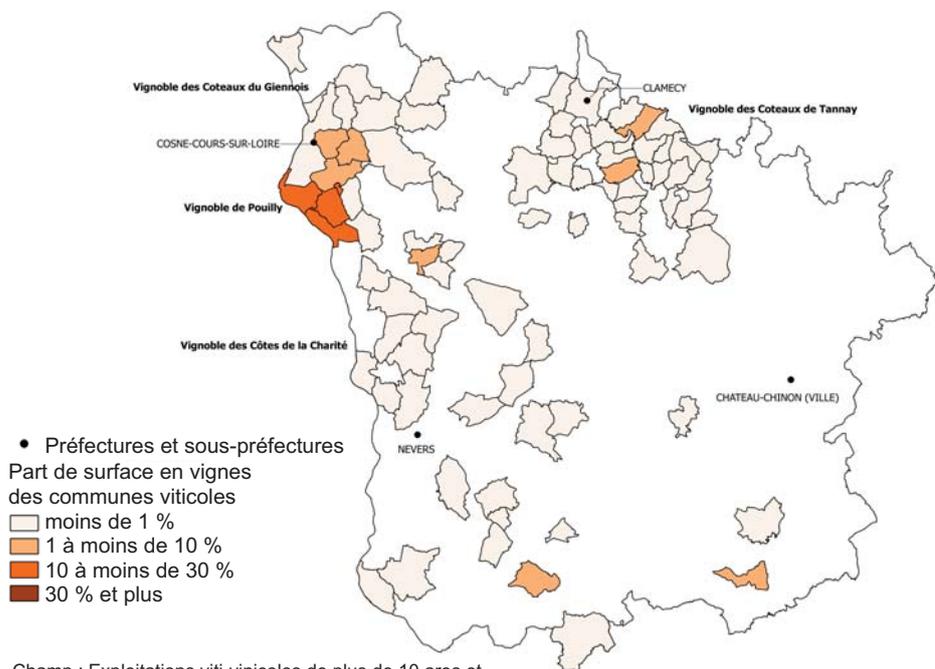
La viticulture du département de la Nièvre

Un vignoble dédié à la culture du sauvignon

Le vignoble de la Nièvre est principalement localisé sur la bordure ouest du département et couvre 1 520 hectares. Il se divise en quatre vignobles dont le plus grand est celui de Pouilly. Le principal cépage cultivé est le sauvignon. La Nièvre viticole ne fait pas partie, comme les autres départements bourguignons du Bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura mais de celui de Centre-Val de Loire.

Près de 170 exploitations viticoles exploitent et mettent en valeur le vignoble. Ce sont en majorité de petites exploitations qui sont pour 60 % en société. La commercialisation se fait pour les deux tiers en cave particulière. L'avenir des exploitations nivernaises est incertain. Près de la moitié des 230 exploitants ont 50 ans ou plus et la moitié de ceux-ci ne connaissent pas leur successeur.

Un vignoble concentré à la bordure ouest du département



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes - CVI 2014

La surface dédiée à la viticulture Nivernaise (1 520 hectares) est composée de quatre vignobles. Trois de ces vignobles occupent la partie la plus occidentale du département. Le plus vaste est celui de Pouilly qui s'étend sur 1 240 hectares et produit les vins blancs de Pouilly-Fumé et Pouilly-sur-Loire. Au nord de celui-ci, les vins du Giennois couvrent 200 hectares. Au

sud, les coteaux charitois occupent 40 hectares. Seul le petit vignoble des coteaux de Tannay est présent à l'est avec une vingtaine d'hectares. Cette disposition géographique n'est pas anodine puisqu'elle explique que ce département ne soit pas rattaché au bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura comme les autres départements de la région mais à celui du

Une enclave du vignoble de la Loire en Bourgogne

Si administrativement, la Nièvre compte comme l'un des huit départements de la région Bourgogne-Franche-Comté, il n'en va pas de même concernant son vignoble. Résolument tourné vers l'ouest et le bassin hydrographique de la Loire, le vignoble est reconnu comme un vin du Val de Loire. Le bassin de production est en effet très majoritairement localisé le long de la vallée de la Loire faisant face au Sancerrois. Débouchés, emplois, cépages, autant de signes qui indiquent que les vins de la Nièvre sont des vins de Loire à part entière. Ils ne sont d'ailleurs pas reconnus comme des vins de Bourgogne (Cote d'Or, Saône-et-Loire et Yonne) et dépendent du bassin Centre-Val de Loire. La présence du massif du Morvan explique en partie l'isolement de la Nièvre par rapport à ses voisins Bourguignons. Si aujourd'hui, il est possible d'aller de Nevers à Dijon ou à Auxerre, sous l'ancien régime, il n'existait aucune route pour traverser le Morvan. Pour se rendre à Auxerre, il fallait passer par Fontainebleau au Nord avant de redescendre vers la préfecture de l'Yonne.

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Omniprésence du Pouilly-Fumé

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	Volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
Vins sous AOP	1 347	82 667	97	2	1
dont Pouilly-Fumé	1 202	74 884	100	-	-
Vins sous IGP	72	2 876	68	28	4
Vins sans IGP	41	1 530	31	53	16
Ensemble	2 662	161 957	95	4	1

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes - CVI 2014

Val de Loire-Centre. Seule la limite administrative départementale dessinée par la Loire sépare les vins de la Nièvre de ceux de son voisin du Cher. La Nièvre viticole regarde ainsi résolument vers l'Ouest.

Les vins du Giennois, issus du sauvignon et du pinot noir, reposent sur un terroir qui marque la transition du Crétacé au nord et du Jurassique au sud. Argiles à silex, marnes à petites huîtres kimméridgiennes, tels sont les sols qui vont accueillir le cépage sauvignon qui donne naissance aux vins de Pouilly-Fumé et Pouilly sur Loire. Plus au sud, les vins des coteaux Charitois reposent également sur des sols issus du Jurassique. Ici, l'encépagement est plus typé bourguignon avec la prédominance des Chardonnay et Pinot noir. A l'est, les vins de Tannay s'épanouissent dans des sols argilo-calcaire.

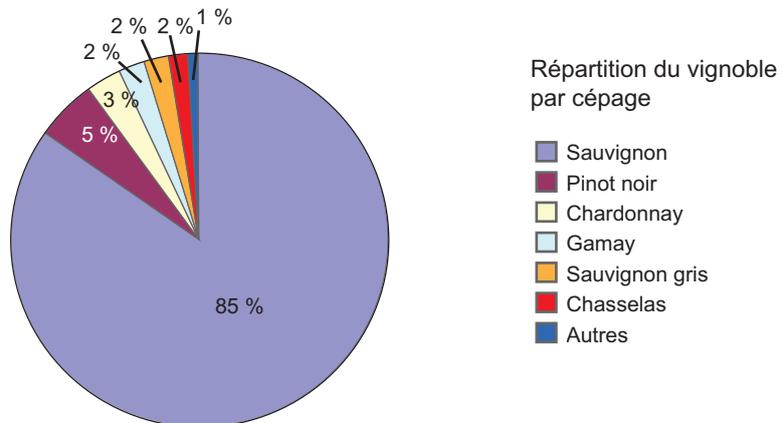
Les vins produits dans la Nièvre sont principalement des blancs. L'hégémonie du vignoble de Pouilly qui produit exclusivement des vins blancs et compte pour plus de 80 % des surfaces cultivées et autant en volume

produit, explique cette répartition. Les vins sont majoritairement élaborés en caves particulières. Seulement 5 % de la récolte est vinifié par des caves coopératives. Enfin, un quart de la récolte est vendu sous forme de moûts ou de vendanges fraîches.

Le pays du Sauvignon

Cette prédominance des vins blancs se retrouve à travers l'encépagement

Le pays du Sauvignon



Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes - CVI 2014

Un peu d'histoire

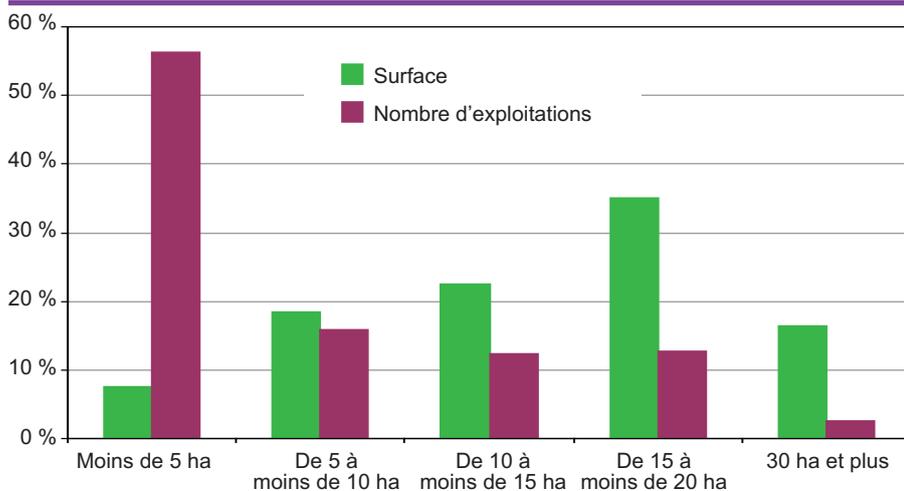
On trouve des traces de la présence de la vigne dès l'époque gallo-romaine mais comme dans beaucoup de vignobles voisins l'essor de la viticulture nivernaise se fait grâce aux ordres religieux. Ce sont notamment les moines Bénédictins qui vont œuvrer au développement du vignoble de Pouilly, quand les cisterciens de l'Abbaye de la Roche, à Myennes, promouvront les vins du Giennois. Plus au sud, les Clunisiens de l'abbaye de la Charité se partageront le développement des coteaux éponymes avec les Cisterciens de Bourras.

La Loire qui coule aux pieds des vignes favorisera l'export des vins vers l'Ouest avant qu'en 1642, la création du canal de Briare n'ouvre les portes de Paris aux vins de la Nièvre.

Comme la plupart des vignobles, la Nièvre ne sera pas épargnée par le phylloxéra, ce qui entraînera l'arrachage des vignes. Le vignoble reconstitué, on ne tarda pas à délimiter l'aire de production de Pouilly (1929). En 1937, les vins de Pouilly-sur-Loire et Pouilly-Fumé (ou Blanc-Fumé de Pouilly) connaissent la consécration avec l'attribution d'une AOC. Le terme « fumé » tient son origine en partie du cépage dont il est issu et en partie du terroir qui le porte. Le sauvignon à maturité forme des grains serrés qui sont recouvert d'une pellicule cireuse couleur fumée et le terroir lui donne un « fumet » semblable à celui de la pierre à fusil qui se dégage du frottement de deux silex.

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Les exploitations de 15 hectares et plus mettent en valeur la moitié du vignoble



Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine

Note de lecture : 56 % des exploitations exploitent moins de 5 hectares de vigne et mettent en valeur 7,5 % du vignoble
 Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes - CVI 2014

Près de 170 exploitations viticoles composent le paysage viticole nivernais et mettent en valeur le vignoble. Elles exploitent 9 hectares en moyenne. Pour plus de la moitié, ce sont de petites structures qui cultivent moins de 5 hectares, soit une proportion un peu plus élevée que dans les autres vignobles de la région. Au total, ces petits domaines exploitent moins de 10 % des surfaces en vigne du département. Des exploitations de taille un peu plus importante, dont la surface en vigne est comprise entre 5 et 15 hectares exploitent 40 % des vignes. Elles représentent un quart des établissements. En haut de cette pyramide, 25 domaines mettent en valeur plus de 15 hectares. Ce petit nombre d'exploitations (15 %) détient la moitié des vignobles de la Nièvre. Cette répartition, si elle n'est pas propre au département de la Nièvre, est cependant plus marquée que dans les vignobles

de Saône-et-Loire ou de Côte d'Or.

Des exploitations bien structurées

Malgré ce grand nombre de petites exploitations qui pourrait laisser penser que la viticulture nivernaise est faiblement professionnalisée, plus des deux tiers des structures sont sous forme sociétaire, signe d'une bonne organisation des exploitations. Ainsi, près d'une exploitation sur deux a opté pour le statut juridique d'EARL ou de SCEA. Ces structures exploitent 57 % des vignes de la Nièvre. Les exploitations individuelles qui représentent plus de 40 % des établissements n'exploitent que 17 % des surfaces viticoles. La culture de la vigne est une affaire de spécialiste puisque 90 % des exploitations sont spécialisées dans la viticulture, les autres étant classées dans la catégorie polyculture-polyélevage. Un

domaine sur cinq est géré par une femme.

Les 170 exploitations viticoles nivernaises emploient un peu plus de 300 salariés permanents. Mais seules 90 d'entre elles fonctionnent en ayant recours à ce type de main d'œuvre. Parmi ces exploitations qui emploient des salariés permanents, moins de vingt emploient quatre salariés ou plus. Elles concentrent 50 % des effectifs. La moitié des domaines avec salariés emploient 2 ou 3 salariés et représentent un tiers des effectifs. C'est une population d'âge intermédiaire, avec une moyenne d'âge de 41 ans. La classe d'âge la mieux représentée est celle de 40-50 ans soit 40 % des effectifs. Les moins de 30 ans représentent 15 % et les plus de 50 ans 18 %.

L'emploi saisonnier n'est pas aussi fortement répandu que dans d'autres vignobles de la région. Comme dans l'Yonne, les vignes de la Nièvre sont essentiellement vendangées à la machine. En 2010, la vendange mécanique représente 86 % des surfaces. De ce fait, cette période de l'année qui contribue fortement à la création d'emploi saisonnier se voit réduite à sa partie congrue. De plus, la moindre densité de plantation par rapport au vignoble côte d'orient par exemple nécessite une moins forte main d'œuvre pour les travaux des vignes au quotidien (ceci est également vrai pour le salariat permanent). En 2010, les exploitations nivernaises ont souscrit environ 1 000 contrats, ce qui représente environ 50 équivalents temps plein. Rapporté à la surface, le travail saisonnier, s'élève à dix jours par hectare. Ce ratio est très proche de celui de l'Yonne (6 j/ha) et trois fois moins élevé que celui de la Côte d'Or.

80 % des vignes mis en valeur par une exploitation sous forme sociétaire

Répartition des exploitations* selon leur catégorie juridique	Exploitations		Surface (en ha)		
	Nombre	Part	Somme	Moyenne	% surface
Exploitation individuelle	69	41,6 %	256	3,71	17,2 %
Entreprise à responsabilité limitée (EARL)	42	25,3 %	423	10,08	28,5 %
Société civile d'exploitation agricole (SCEA)	34	20,5 %	427	12,55	28,7 %
Autres	21	12,7 %	380	18,11	25,6 %
Ensemble	166	100,0 %	1486	8,95	100,0 %

* Les exploitants sont ici comptabilisés au lieu d'implantation de leur siège
 Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes - CVI 2014

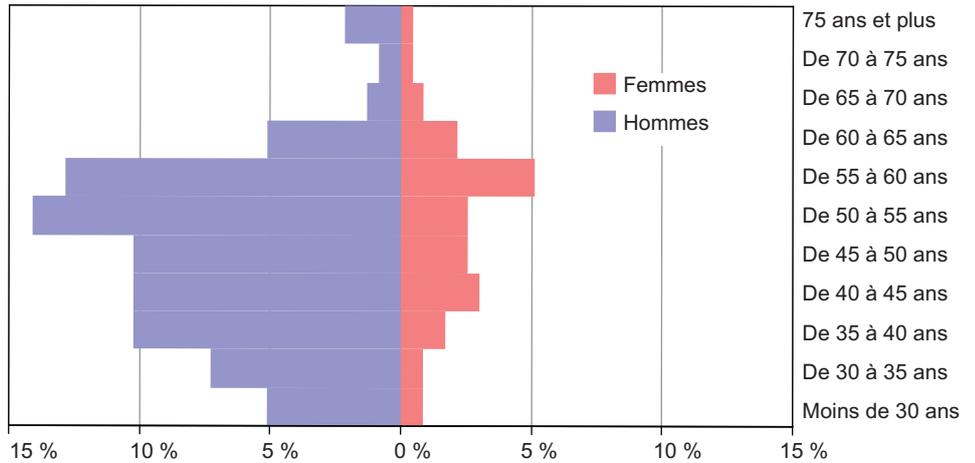
Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Un avenir incertain

L'avenir de ces exploitations est incertain. En effet, les domaines viticoles de la Nièvre sont gérées par plus de 230 viticulteurs qui pour près de la moitié avaient 50 ans ou plus fin 2010. Les classes d'âge quinquennales les plus représentées sont celles des 50-55 ans et des 55-60 ans. Parmi ces viticulteurs de 50 ans ou plus, la moitié ne sait pas qui lui succèdera. Pour les autres, un petit tiers pense que c'est un membre de sa famille qui sera le futur reprenneur. Cependant, très peu pense que l'exploitation ne leur survivra pas.

La formation de la profession viticole obéit aux mêmes tendances que dans les autres départements et que dans d'autres orientations agricoles. Les plus jeunes générations sont les mieux formées. Le niveau d'étude des moins de quarante ans indique que 85 % détiennent au minimum le Bac et que 40 % sont diplômés de l'enseignement du supérieur. Ce contingent de diplômés du supérieur est de 30 % pour les plus de 60 ans.

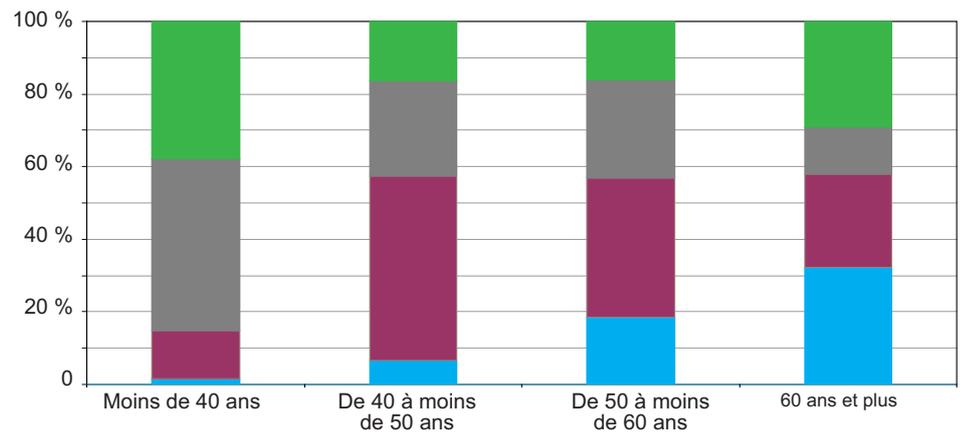
Un quart des viticulteurs sont des femmes



Pyramide des âges des exploitants agricoles

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Un niveau d'études plus élevé pour les moins de 40 ans



Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études

■ Etudes supérieures ■ CAP-BEPC
■ BAC ■ Aucun diplôme, CEP, BEPC

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Pour en savoir plus

> Filière viti-vinicole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura
Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°20 - Mars 2017
<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Filiere-viti-vinicole-Bourgogne>

> Pratiques culturales 2013 dans les vignes de Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne
Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°2 - Mars 2016
<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Pratiques-culturales-2013-dans-les>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information
Statistique et Économique
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex
Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédaction : Pierre Froissart
Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution
ISSN : 2493-6499
Prix : 2,50 €
© Agreste 2017



www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr